

La FIDI souhaite la bienvenue à SIDIANE et propose l'unité !

À Toulouse avec son conseil d'administration les 16 et 17 décembre derniers, la FIDI a appris la création d'un nouveau syndicat pour la filière du diagnostic immobilier et des repérages, SIDIANE. La FIDI souhaite la bienvenue à cette nouvelle organisation, fondée par des acteurs importants du secteur dont le modèle économique repose plutôt sur « l'industrialisation » des métiers du diagnostic et du repérage et par là même sur l'automatisation et l'uniformisation des prestations pour des marchés à gros volumes.

L'ADN de la FIDI est complémentaire : elle défend et promeut la diversité des modèles, diversité qui fait la richesse et la force de notre filière par ses qualités d'indépendance, d'agilité et de performance portées par des entrepreneurs, qu'ils soient solos, en entreprise de petite taille, intermédiaire ou grande, locale ou nationale, indépendante, en réseau ou en franchise.

Représentées de manière égalitaire dans sa gouvernance, ces différents types d'entrepreneurs apportent aux marchés des réponses qualitatives fondées :

- Sur le contact et la relation humaine,
- Sur la recherche de la meilleure compétence face à chaque client,
- Et sur la performance d'entreprises résilientes avec des capacités de prises de décision rapides dictées par les impératifs des marchés, l'intérêt et l'épanouissement des salariés, et le développement de leur structure dont les capitaux sont majoritairement détenus par les entrepreneurs eux-mêmes.

La FIDI, forte de ses différences, de la diversité de ses adhérents et de sa capacité d'influence, a obtenu en 2021 des résultats remarquables :

- Sur la possibilité pour les diagnostiqueurs indépendants de réaliser des contrôles CEE plus nombreux en mutualisant une accréditation COFRAC,
- Sur l'accès des diagnostiqueurs à l'audit énergétique réglementaire en 3CL à partir du 1er septembre 2022,
- Ou encore sur les corrections de méthode du DPE et l'indemnisation des rééditions.

À propos de cette dernière action essentielle pour la filière, les 3 fédérations CDI FNAIM, FIDI et LDI ont groupé leurs forces et leurs compétences pour mener à bien la négociation la plus favorable possible pour les diagnostiqueurs : ensemble, elles ont pu obtenir plus.

C'est pourquoi la FIDI appelle aujourd'hui à la constitution d'une Intersyndicale efficace, respectueuse des légitimités et positionnements de chaque organisation, qui permettrait à la filière du diagnostic et du repérage d'additionner la créativité, les compétences et l'énergie de tous : CDI-FNAIM, FIDI, LDI et SIDIANE. Cette intersyndicale se donnerait l'objectif de réfléchir et d'évaluer ensemble des dossiers à fort enjeu pour nos métiers, et peser ainsi davantage lorsque ce sera nécessaire.

Réunis périodiquement, des représentants de chacune des 4 organisations représentatives pourraient ainsi faire front sur des sujets essentiels, sans qu'aucune ne perde son identité et sa liberté d'application des mesures les mieux adaptées à ses profils d'adhérents spécifiques.

Bienvenue à SIDIANE et vive l'Intersyndicale des organisations représentatives du diagnostic et des repérages !

Lionel JANOT,

Président de la FIDI, pour l'ensemble de son Conseil d'Administration :

Guy Barta (Paris13 Expertise, indépendant, moins de 10), **Frédéric Obled** (Sibane, indépendant, moins de 10), **Cathy Ségal** (Vahé Expertise, indépendante, moins de 10), **Benjamin Vallon** (Expertise Diagnostic Habitat, indépendant, moins de 10), **Frédérique Pécheux** (Genovexpert, indépendante, 10 à 100), **Laurent Roquin** (Groupe Sodiatec, indépendant, 10 à 100), **Lionel Janot** (L3A, indépendant, 10 à 100), **Richard Morin** (BC2E, réseau de franchisés, + de 100), **Stéphane Prouzeau** (Agenda, réseau de franchisés, + de 100), **Nicolas Blazy** (Dekra, réseau intégré et de franchisés, + de 100), **Jean de la Rousserie** (Hypérion, réseau intégré, + de 100).